

Les bons comptes de M. Villiger

Autor(en): **Gavillet, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **33 (1996)**

Heft 1246

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1025309>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les aveux tardifs

PAIEMENTS DIRECTS

Le Conseil fédéral aimerait réduire de moitié l'écart entre les prix suisses agricoles et les prix européens. Dans ce but, les prix devraient baisser de 2,1 milliards. 0,9 milliard sera absorbé par la réduction des coûts. 1,2 milliard est l'exigence de paiements directs supplémentaires. Compte tenu du soutien à certains prix en baisse, la caisse fédérale aura à déboursier 800 millions à la fin de la période transitoire 2002. Le plan financier prévoit donc une augmentation annuelle des paiements directs de 175 millions. Après quoi, certains milieux économiques se plaindront de l'augmentation constante de la dépense publique.

(ag) La nouvelle loi sur l'agriculture «Politique agricole 2002» vient d'être mise en consultation. Le communiqué de presse du Département fédéral de l'économie publique s'efforce de souligner que les erreurs passées seront enfin corrigées. Deux exemples.

On sait combien le marché du fromage est réglementé: prix, quantité de chaque variété, monopole d'exportation. Quand des fromages sont mal mis en valeur ou ne correspondent pas au goût des consommateurs européens, la Confédération paie d'autant plus qu'ils sont difficilement plaçables. Moins c'est vendable, plus on abaisse les prix, avec de l'argent public.

L'aveu du communiqué de presse tient en cette phrase: «Grâce au nouveau système, nous éviterons à l'avenir que le soutien de l'Etat soit d'autant plus élevé que la mise en valeur est mauvaise»!

Précisons que la Confédération a dû consacrer 1,16 milliards de francs à la mise en valeur du lait dans l'année laitière 1993/94. On espère réduire ce montant de moitié.

On sait aussi que la Confédération subventionne par toute sorte de fonds les transformations de leur exploitation que décident les agriculteurs. Mais le système est tel que l'agriculteur n'est pas poussé à prévoir des projets économiques. On propose d'al-

louer désormais des montants forfaitaires. D'où ce nouvel aveu: «Le soutien de la Confédération ne sera plus inversement proportionnel aux économies réalisées par les agriculteurs.»

Comment qualifier une gestion qui subventionnait le non-vendable et poussait à la dépense? Personne ne rendra des comptes. Cela fait (fait encore) partie du régime. ■

Les bons comptes de M. Villiger

(ag) Quand les résultats, au bouclage des comptes, sont meilleurs que prévus au budget, il est de règle, pour le ministre qui les commente, d'abord de se réjouir, puis de souligner qu'il n'y a pas là prétexte à relâchement. Kaspar Villiger a joué cette comédie en deux actes en annonçant un déficit réduit de 2,8 milliards. Il était prévu au budget à hauteur de 6,1 milliards. Il ne sera que de 3,3 milliards. Marge d'appréciation 45%.

M. Villiger a tenu à souligner que l'application flottante des règles comptables pratiquées par la Confédération a permis de réduire ce déficit (comptabilisation du prêt aux CFF par exemple). Mais comment sur de telles bases prétendre faire voter par le peuple une obligation d'assainissement du budget fédéral, confiant à terme des pleins pouvoirs financiers au Conseil fédéral. M. Villiger s'est d'ailleurs gardé de renouveler cet effet d'annonce. ■

HOMMES/FEMMES

Travail égalisateur?

RÉFÉRENCE

Ségrégation entre hommes et femmes sur le marché du travail, Office fédéral de la statistique, Berne, 1995.

(jg) La discrimination entre les hommes et les femmes face à l'emploi est un fait incontesté. Une étude de l'Office fédéral de la statistique permet d'en préciser la nature et d'ouvrir quelques pistes de réflexion.

Un premier résultat, attendu, montre une disparité ville/campagne. Les cantons les plus urbains, Genève, Bâle-Ville, Zurich, sont ceux où l'accès des femmes au monde professionnel est le plus important, alors qu'Uri et Fribourg sont à l'autre bout de l'échelle. Un résultat particulièrement intéressant porte sur le taux d'activité des femmes. Il atteint 81,3% pour la population féminine âgée de 22 ans. Il diminue ensuite pour atteindre un minimum de 59,9% à 32 ans. Naturellement cette baisse est due pour l'essentiel à la maternité. Ce ratio augmente ensuite à nouveau pour connaître un nouveau plafond de 67,4% à l'âge de 46 ans. Ensuite la participation des femmes à l'économie diminue constamment. Elle n'est plus que de 14,8% à l'âge de la retraite.

La ségrégation professionnelle est plus importante en début de carrière. Les choix de formation des deux sexes sont très dissemblables. À 25 ans, les femmes et les hommes sont dans des activités très différentes. Le

marché du travail égalise ensuite progressivement cette différence. Plus la situation économique est bonne et plus les actifs (et les actives) changent d'emploi en s'éloignant de leur formation initiale. Ce brassage réduit l'inégalité des deux sexes face à l'emploi et perdure dans la seconde carrière que les femmes entament souvent avant 40 ans. Néanmoins la ségrégation devient plus faible pour les femmes qui n'ont pas interrompu leur vie professionnelle que pour celles qui se sont arrêtées quelques années.

Au delà de toutes les mesures destinées à favoriser la parité entre les hommes et les femmes, le marché du travail apparaît bien comme le grand égalisateur. C'est la main invisible qui réduit lentement les différences. Une remarque toutefois: les auteurs de l'étude ont travaillé sur la base des données du recensement de 1990. C'est une photographie de la situation de la Suisse. Elle ne peut bien sûr pas tenir compte des différences de mentalité et de stratégie selon les générations. Une femme de 50 ans a dû construire sa carrière dans un environnement bien différent et avec d'autres attentes que celles d'une diplômée de 25 ans. Mais les jeunes femmes qui sortent de l'université en pensant que les discriminations n'existent plus, nous en connaissons, se heurtent souvent assez vite à une douloureuse réalité! ■